

DECISION N° 25-2022

portant vente de la balayeuse Poids Lourds MAN SCHMIDT

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la délibération n°99-2021 du Conseil Municipal en date du 4 octobre 2021 portant sur la cession de biens mobiliers ;
Vu l'enchère de la société SARL ANDRE pour l'achat d'une balayeuse d'occasion ;

Considérant la mise en vente aux enchères effectuée ;
Considérant qu'aucune enchère n'a été déposée pour un prix de 15 000€, qu'à ce titre une nouvelle mise aux enchères a été réalisée ;
Considérant que la société SARL ANDRE a déposé la meilleure enchère d'un montant de 14 741€ ;
Considérant qu'il convient ainsi de céder le bien ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société SARL ANDRE pour la vente d'une balayeuse Poids Lourds MAN SCHMIDT modèle SK500 de 2006 d'un montant de 14 741 €.